

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018-05-09 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA COBAS RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA TROISIÈME TRANCHE DE LA PISTE CYCLABLE DE LA RUE DE LA BARBOTIÈRE

L'an deux mil dix-huit, le dix sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX
Chantal DABÉ donne procuration à Michelle LOUSSOUARN
André CASTANDET donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
Nicole NUGEYRE donne procuration à Xavier PARIS
François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Après l'aménagement des deux premières tranches de la rue de la Barbotière, la ville va réaliser la troisième tranche d'aménagement de cette voie comprise entre les derniers bâtiments du lycée de la Mer et le Port de la Mole.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est confiée au groupement B.P.I.C., ADDEXIA, EDANLO.

Cette tranche de travaux comprend le prolongement de la piste cyclable, inscrite au schéma directeur des pistes cyclables de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud compétente en la matière.

Comme pour les deux premières tranches, la C.O.B.A.S. souhaite confier à la ville la maîtrise d'ouvrage de la partie piste cyclable, estimée à 106 200,00 € HT, afin de ne pas dissocier la réalisation des différents aménagements.

Le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, fixe le programme et les conditions techniques et financières de réalisation de cette opération.

Afin d'acter le périmètre d'intervention et la nature des travaux sur lesquels chacun s'engage, il vous est proposé de bien vouloir:

- APPROUVER les termes de la convention entre la C.O.B.A.S. et la commune relative à l'aménagement et au financement de cette portion de piste cyclable,
- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la-dite convention d'adhésion et tout document y afférent

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le 24/05/2018
GUJAN-MESTRAS le 24/05/2018

